

# Lou Mouli Dous Amisces

## Règlement intérieur

1. Je vous accueille en vous proposant des services qui ne sont pas forcément payants ainsi que du mobilier de qualité. Je vous demande d'en faire profiter toujours avec respect.
2. En arrivant sur place, vous constaterez que j'ai mis en place une clôture au milieu de la propriété. Cette dernière vous empêche d'accéder au bassin de rétention du moulin. Ceci est fait en âme et conscience pour protéger vos enfants. Cette clôture est constituée d'un grand portail et d'un portillon. Je vous confierais les clés de ces deux accès.  
À savoir, s'il se passe quoi que ce soit derrière la clôture, cela sera non pas ma responsabilité mais bien la vôtre, en tant que parent ou adulte responsable des enfants présents.
3. Au sujet de votre animal de compagnie, vous comprendrez bien que je ne peux vous garantir qu'il ne pourra pas s'évader car tout simplement nous sommes bordés par une rivière. Ce paragraphe concerne aussi les enfants. Ces derniers sont très inventifs et très intelligents pour essayer de sortir de votre surveillance et ainsi prendre le risque de s'approcher de l'eau. Une rivière même petite, reste très dangereuse. Le Bazeste est surnommé le « torrent ». S'il y a des risques de crues, je viendrais vous prévenir.
4. Toute personne qui viendra au gîte aura une raison (vacances, déplacements, réunions familiales, etc...). Le moulin est, comme vous pouvez le constater, dans un hameau.  
À défaut de fixer des horaires de silence ou de respect pour le voisinage, je vous demande de vous comporter avec calme, respect et courtoisie comme vous le feriez avec vos propres voisins. En revanche, en cas de nuisance sonore et de verbalisation par la gendarmerie, j'exigerais le remboursement de cette amende par vos soins. Si vous venez au gîte pour une occasion spécifique, merci de me prévenir afin que j'en informe par avance le voisinage. Mieux vaut prévenir que guérir !
5. Le paiement  
Ce paragraphe concerne les personnes qui s'acquittent directement avec moi et qui n'ont pas effectué le paiement via des sites de réservation.  
Vous êtes accueillis dans un moulin qui existe depuis le XIIe siècle. Ce bien mérite votre attention ainsi que votre respect. C'est pour cela que je vous demanderai une caution de 1500€ à votre arrivée. Cette dernière vous sera rendue une semaine après le jour de votre départ.  
À votre arrivée, je vous demanderais une attestation de votre assurance maison et à défaut, votre attestation d'assurance civile.  
Le jour de votre réservation de vous demanderai un acompte correspondant à 30% du montant total de la location.  
Le jour de votre départ, vous aurez à régler le solde du montant de la réservation (soit les 70 % restant dû) ainsi que la taxe de séjour et que le supplément de vos services et prestation (exemple : location de linge...).  
Important : en cas d'annulation de votre séjour, l'acompte ne vous sera pas restitué.
6. Recommandation : Merci de bien penser à fermer les lumières extérieures et intérieures lors de votre coucher. Merci d'avance de maîtriser le volume de votre consommation d'eau courante.